

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2013

9/1 – ADHESION A L'ASSOCIATION « BOUVINES 2014 »

En 2014, dans le cadre du 800^{ème} anniversaire de la bataille de Bouvines – considérée par beaucoup comme un événement fondateur de la nation française – la commune de Bouvines organisera une commémoration qui aura un retentissement métropolitain et une portée nationale suite à son inscription dans le calendrier des manifestations officielles du Ministère de la Culture.

Placées sous le triple signe de la Paix, la Jeunesse et l'Europe, les manifestations programmées dans le cadre de cette célébration auront un caractère festif et culturel et seront organisées sur un large territoire. Elles prendront notamment la forme d'une exposition itinérante qui pourra prendre place dans les villes partenaires, ou encore de journées découvertes pour les enfants des écoles, avec visite de l'église de Bouvines et du site de la bataille.

Afin d'organiser au mieux cette commémoration et de fédérer l'ensemble des villes partenaires, il a été procédé à la création de l'association « Bouvines 2014 », dont le siège est établi en mairie de Bouvines.

Dans la perspective de s'associer à cet événement, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association « Bouvines 2014 » au tarif établi en fonction du nombre d'habitants, soit 1 000 € pour les villes de 10 000 à 30 000 habitants et d'inscrire les crédits correspondant à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.